

Assa Traoré coupable d'atteinte à la présomption d'innocence

Article rédigé par *Sputniknews*, le 03 mars 2021

Source [Sputniknews] La sœur d'Adama Traoré avait affirmé sur Facebook que trois gendarmes avaient tué son frère, dévoilant leur identité. Des messages jugés illégaux par la justice, rapporte Marianne.

Assa Traoré a été jugée coupable d'atteinte à la présomption d'innocence, après plusieurs publications Facebook contre les gendarmes responsables selon elle de la mort de son frère, rapporte Marianne.

La sœur d'Adama Traoré, décédé suite à son [interpellation dans le Val-d'Oise](#) en 2016, avait explicitement mis en cause les militaires dans deux de ces messages, diffusés sur la page «La vérité pour Adama» en 2019. L'un d'eux assurait que le jeune homme avait été «laissé pour mort», l'autre accusait les forces de l'ordre de l'avoir «tué». La militante avait également livré les noms des trois hommes qu'elle considérait comme coupables.

La justice avait [désavoué les gendarmes](#) en première instance mais leur a finalement donné raison en cour d'appel.

Assa Traoré a été condamnée à verser le montant global de 4.000 euros aux trois agents qu'elle incriminait et a supprimé les deux messages contestés. La mention de cette décision de justice doit en outre figurer sur sa page Facebook durant quinze jours.

La bataille judiciaire autour de la mort d'Adama Traoré se poursuit depuis 2016. Début février, [une nouvelle expertise](#) établie par des médecins belges avait conclu que le décès du jeune homme était dû à un «coup de chaleur», «aggravé» par les manœuvres des gendarmes.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)